



Collège Pierre de Ronsard
27 Boulevard du Général Giraud
94100 Saint Maur

Remboursement du pass navigo lors de la semaine de stage

Comment se faire rembourser ?

- Les parents du collégien de 3e achètent un forfait Navigo Semaine (chargé sur passe Navigo personnalisé ou Navigo Découverte) pour sa semaine de stage, puis font une demande de remboursement sur le site navigo.fr
- Les demandes de remboursement pourront se faire par courrier (à l'Agence Navigo) ou par mail à l'adresse suivante : remboursement-stage-troisieme@agencenavigo.fr
- Un fichier PDF de demande de remboursement va être mis à disposition sur le site navigo.fr. Ce fichier, dûment complété, doit être renvoyé avec les pièces justificatives suivantes :
 - copie du passe Navigo (côté photo)
 - ou copie du passe Découverte (Carte nominative et passe avec le numéro) avec justificatif d'achat du forfait Navigo Semaine
 - ou un reçu de chargement disponible en guichets ou aux automates de vente
 - convention de stage au nom du stagiaire et correspondant à l'année scolaire 2018-2019
 - RIB comportant les mentions BIC-IBAN, pour toute demande de remboursement par virement

Le remboursement sera ensuite envoyé par lettre-chèque, ou par virement à l'adulte référent.

Les demandes de remboursement peuvent se faire jusqu'au 31 mai 2019, et concernent les stages effectués depuis le 1er décembre 2018.